Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260212-2026_006-DE

La Bouillie

DÉLIBERATION N°2026-006

TARIFICATION DE L'ABONNEMENT ANNUEL AU BULLETIN MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 06/02/2026
Date d'affichage : 06/02/2026

Séance du 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : Pascal LEBRETON, Jean-Claude LEFEBVRE, Lidwine SIMEON, Jean-Luc BARBEDIENNE, Laurent GUYOMAR, Nathalie HUON, Nadine BLANCHARD, Ludovic BRICHORY, Béatrice BOURGAULT, Olivier LE PROVOST, Josiane BOURGAULT, Anne GOURANTON, Danièle GESREL

Absents représentés : Dominique CHRETIEN par Pascal LEBRETON, Murielle SIVE par Jean-Luc BARBEDIENNE

Secrétaire de séance : Laurent GUYOMAR

- **2026-006 - Tarification de l'abonnement annuel au bulletin municipal**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité pour les administrés de s'abonner au bulletin municipal. Le tarif actuel est de 20 € par an pour 11 numéros pour un envoi postal.
M. le Maire propose à l'assemblée d'ajuster ce tarif au vu de l'augmentation du prix du timbre.

Après en avoir délibéré, le tarif retenu est de 22.50 € l'abonnement annuel pour l'envoi postal de 11 numéros.

Décision : adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Laurent GUYOMAR,
Secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal LEBRETON